



# INSTITUT MONTPELLIERAIN D'HYPNOSE ERICKSONIENNE MEDICALE

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

Raison sociale de l'organisme de formation :	<b>IMHEM</b>
Numéro de déclaration d'activité :	<b>76340915034</b> Auprès de la préfecture de région OCCITANIE (LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES)
N° SIRET :	<b>50300305500012</b>

Entre les soussignés :

- **L'organisme de formation : IMHEM** - 10 Bd Victor Hugo- 34000 MONTPELLIER

Représenté par : Dr Isabelle NICKLES, Présidente de l'association

Et

- **Le cocontractant** : ..... (Nom, prénom et adresse du cocontractant)

.....

Profession : .....

Ci-après désigné « le stagiaire »,

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

### Article 1 - Objet

L'organisme IMHEM s'engage à organiser l'action de formation suivante : **Thérapies Brèves**

### Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation

**L'action de formation** entre dans la catégorie des : « action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances » prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail.

**Objectif** : Bien que centrée sur les approches de l'école de Palo Alto et de la Thérapie orientée solution, l'idée importante de cet enseignement est de considérer que toute thérapie est une co-thérapie collaborative. Au-delà de la technique, la principale base du changement thérapeutique étant la relation humaine qui émerge des conventions professionnelles et des attentes. Son objectif est d'apprendre aux professionnels à mêler ces différents apports pour construire leur propre approche. Cette formation ne prétend à aucune exhaustivité. Cette synthèse créative des techniques de changement thérapeutique peut être mise en pratique et utilisée dans toute démarche thérapeutique. A l'issue de la formation les stagiaires sauront établir une relation optimale pour créer un cadre propice au changement, posséder les outils pertinents d'une communication efficace orientée solution, avoir une pensée systémique et une vision interactionnelle de la réalité pour induire le changement. Ils posséderont un savoir et un savoir-faire issus du large champ des thérapies brèves pour traiter de nombreux problèmes de santé de manière rapide, efficace et durable. En prime ils vivront une expérience professionnelle et personnelle passionnante et enrichissante.

**Sa durée** est fixée à : **84 heures (12 jours) réparties en 2 modules de 6 jours.**

**Le programme** de l'action de formation : *se reporter à l'annexe du contrat.*

**La validation** des acquis de la formation se fera par le suivi de la présence effective du stagiaire et par biais d'un travail personnel. Il donnera lieu à une attestation de formation au terme de chaque session complète.

### Article 3 – Public autorisé et niveau de connaissances préalables requises

Cette formation est réservée aux professionnels de santé diplômés d'état : médecins toutes spécialités, chirurgiens-dentistes, psychologues cliniciens, sages-femmes et à un certain nombre de professionnels paramédicaux notamment infirmier (ères), kinésithérapeutes... L'organisme se réserve le droit de proposer un entretien préalable avant acceptation ou refus de la candidature à tous professionnels de santé n'exerçant pas une de ces professions mais possédant une certification professionnelle reconnue dans le domaine de la santé. L'organisme se réserve aussi le droit d'accepter, de refuser ou d'exclure toute candidature de la part de stagiaire qui n'aurait pas le minimum de qualités requises pour gérer ce type d'abord psychothérapeutique. Dans tous les cas les stagiaires doivent déjà avoir une pratique de la clinique et de la relation de soin ainsi qu'avoir validé au minimum une formation des bases en hypnose médicale ou ericksonienne. Pour assurer cette formation, l'IMHEM est nécessairement obligée de recourir aux services de professionnels de la santé formés à ces approches thérapeutiques.



# INSTITUT MONTPELLIERAIN D'HYPNOSE ERICKSONIENNE MEDICALE

## Article 4 - Organisation de l'action de formation

Calendrier :

<b>Module 1-année 2018</b>	9,10,11 novembre 2018	14,15,16 décembre 2018
<b>Module 2- année 2019</b>	18,19,20 janvier 2019	8,9,10 mars 2019

**Lieu : Hôtel Mercure-Montpellier-Antigone, 285 Bd de l'Aéroport international 3400 Montpellier.**

Elle est organisée pour un effectif de 30 stagiaires maximum et dispensée dans les conditions suivantes :

**Moyens pédagogiques et techniques :** formation présentielle, interactive avec démonstrations, les exercices se font en binôme ou petit groupe et sont abordés dans un cadre interactif avec mise en situation à partir des expériences professionnelles. Cette « pédagogie active » optimise la compréhension du phénomène thérapeutique, de ses modalités d'applications et des indications possibles. Remise de support de cours, enquête de satisfaction.

**Modalités de contrôle des connaissances :** la validation des acquis de la formation se fera par le suivi de la présence effective du stagiaire et par biais d'un travail personnel et donnera lieu à une attestation au terme de chaque session complète.

**Les formateurs (Voir listes en annexe au présent contrat).** Le cycle complet est co-animé par les formateurs qui assurent l'enseignement technique et le suivi des exercices. La connaissance des techniques de Thérapies brèves mais aussi la pratique professionnelle riche et approfondie des formateurs permet un apprentissage naturel et efficace.

**Contrôle de la qualité de la formation :** Enquête de satisfaction. Précision des points acquis ou confortés durant la formation.

## Article 5 - Délai et conditions de rétractation

À compter de la signature du présent contrat et avant le démarrage de la formation, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne sera exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation. Passé ce délai de rétractation, la somme de réservation de 30 % du prix global de la formation sera encaissée et ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation par l'organisme de formation, l'intégralité de la somme de réservation sera remboursée. Dans ce cas, le montant versé sera intégralement restitué aux stagiaires.

## Article 6 - Dispositions financières

**Le prix de l'action de formation est fixé à 2200 € ttc.**

Il inclut la prestation des formateurs, la mise à disposition des moyens de la formation (locaux et matériel), et les collations.

Les modalités de paiement par le stagiaire sont les suivantes :

- Après le **déla**i de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un **premier versement de 550 €**, correspondant à **25 %** du prix de l'action de formation.
- Le paiement du **solde**, à la charge du stagiaire est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation **soit 3 versements de 550 €**.

## Article 7 - Interruption de la formation

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat. Pour toutes autres causes du fait du stagiaire (sauf accord préalable avec l'organisme de formation), le contrat est résilié et l'intégralité de la session de formation entamée reste due.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation (cas de force majeure ou défaillance de l'organisme de formation) seul le remboursement intégral des heures de formation non dispensées sera effectué aux stagiaires et aucune indemnisation du stagiaire ne pourra être exigée.

## Article 8 - Règlement des litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire. A Montpellier, le

**Pour l'organisme**

*(signature, nom et qualité du représentant de l'organisme)*

**Pour le stagiaire**

*(signature, nom et prénom du stagiaire)*



# INSTITUT MONTPELLIERAIN D'HYPNOSE ERICKSONIENNE MEDICALE

## ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA FORMATION THERAPIES BREVES

### Calendrier des séminaires : 12 jours (84h) -2 modules de 6 jours.

Les 2 modules de la session de formation en thérapies brèves sont essentiels pour que chaque professionnel de santé puisse utiliser dans sa pratique ces outils thérapeutiques. L'attestation de formation aux Thérapies brèves est exclusivement délivrée aux stagiaires ayant validé l'intégralité des 2 modules.

Formateurs :	<b>Dr Alain Vallée et Dr Isabelle Nicklès</b>
Lieu :	<b>Hôtel Mercure-Montpellier-Antigone, 285 Bd de l'Aéroport international 3400 Montpellier.</b>

<b>Module 1 - Année 2018- vendredi, samedi, dimanche. 9h-13h et 14h-17h.</b>	
<b>Séminaire 1 : les bases théoriques 1</b>	
<b>9 novembre</b>	Présentation et Introduction des thérapies brèves
<b>10 novembre</b>	Alliance thérapeutique : Description, objectif, recadrage, mandat
<b>11 novembre</b>	Problème et changement du côté du patient : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Motivation du changement : Anticipation, peur et relation</li> <li>- Construction du problème, notion de tentative de solution inefficace (TSI)</li> <li>- La place des réactions émotionnelles et du corps</li> <li>- Introduction au système perception réaction</li> <li>- Les modes d'intervention : comment bloquer les TSI ?</li> </ul> Intervention logique -Intervention sur le pattern
<b>Séminaire 2 : les bases théoriques 2</b>	
<b>14 décembre</b>	Problèmes et changement du côté du thérapeute : <ul style="list-style-type: none"> <li>- motivation du changement</li> <li>- constructions du problème, tentatives de solutions inefficaces</li> <li>- la place des réactions émotionnelles et du corps</li> <li>- introduction au système de perception réaction, les modes possibles d'intervention</li> </ul>
<b>15 décembre</b>	Les sources du modèle de Palo Alto : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approche systémique, théorie de l'information</li> <li>- théorie des types logiques, la cybernétique</li> </ul> Introduction au modèle stratégique de thérapie brève : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paradoxe, Questionnement, Elaboration des tâches thérapeutiques</li> </ul> Supervision
<b>16 décembre</b>	Hypnose conversationnelle avec les apports des thérapies brèves Tissage hypnose, TOS et thérapie stratégique, transe et thérapie

<b>Module 2 - Année 2019 - Jours vendredi, samedi, dimanche. 9h-13h et 14h-17h.</b>	
<b>Séminaire 3 : Approfondissement pratique et supervision</b>	
<b>18 janvier</b>	Construire l'alliance avec les cas difficiles : Clients, touristes, visiteurs, enfants, adolescents, personnes sous contrainte
<b>19 janvier</b>	Modes spécifiques de perception-réaction : Anxiété, dépression, obsession Supervision
<b>20 janvier</b>	Apports pratiques : L'entourage humain et familial, L'utilisation des valeurs de vie L'externalisation et la déconstruction
<b>Séminaire 4 : Approfondissement pratique et supervision</b>	
<b>8 mars</b>	Les modèles d'intervention personnalisés : Anxiété, Phobies, Obsessions
<b>9 mars</b>	Les modèles d'intervention personnalisés suite : Dépression, Addictions Supervision
<b>10 mars</b>	Les modèles d'intervention personnalisé suite : Traumas, Pathologies chroniques, Autres Retour sur le cycle et conclusion.



# INSTITUT MONTPELLIERAIN D'HYPNOSE ERICKSONIENNE MEDICALE

## ANNEXE 2 : LISTE DES FORMATEURS

**Dr Julien BETBEZE** : Médecin Psychiatre, Pédopsychiatre à Nantes, chef du service d'Accueil Familial Thérapeutique de Loire Atlantique (SISMLA), conférencier, formateur en Hypnose médicale et paramédicale, thérapies brèves, thérapies systémiques et solutionniste, thérapies familiales et narrative pour plusieurs organismes de formation continue, Chargé de cours au DES de psychiatrie ainsi qu'en Formation Médicale Continue. Responsable pédagogique et formateur à l'AREPTA- Institut Milton Erickson de Nantes.

**Dr. Luc FARCY** : Médecin Psychiatre à Nîmes, Diplômé de la Faculté de Caen, conférencier, formateur en Hypnose médicale et paramédicale, Thérapie familiale et Thérapie systémique pour plusieurs organismes de formation continue, Chargé de cours au DIU d'hypnose médicale, clinique et thérapeutique de la Faculté de Médecine Montpellier- Nîmes.

**Mme Magali GEBELIN** : Infirmière diplômée d'état au CHU de Montpellier, formatrice en hypnose médicale et paramédicale pour l'IMHEM, Chargé de cours au DIU d'hypnose médicale, clinique et thérapeutique de la Faculté de Médecine Montpellier- Nîmes.

**Dr Marie-Laure GRARD BOBO** : Chirurgien- Dentiste à Montpellier, Diplômé de la faculté de Montpellier, formatrice en hypnose dentaire pour des organismes de formation continue et co-Responsable scientifique du DU en Hypnose dentaire Faculté Odontologique de Montpellier, formatrice et responsable du réseau dentaire à l'IMHEM.

**Dr. Philippe LENOIR** : Médecin Psychiatre à Versailles, conférencier, formateur en Hypnose médicale et paramédicale, thérapie familiale et thérapie systémique pour plusieurs organismes de formation continue, Chargé de cours au DIU d'hypnose médicale, clinique et thérapeutique de la Faculté de Médecine Montpellier- Nîmes et au DU Hypnose médicale Paris VI.

**Dr. Isabelle NICKLES** : Médecin Généraliste à Montpellier, conférencier, formateur en Hypnose médicale et paramédicale et Thérapies Brèves pour plusieurs organismes de formation continue, Responsable scientifique de l'enseignement de l'UJEL en Hypnose médicale et du DIU d'hypnose médicale, clinique et thérapeutique de la Faculté de Médecine Montpellier- Nîmes, Chargé de cours au DU Hypnose dentaire Montpellier, Présidente fondatrice de l'IMHEM et membre du bureau de la CFHTB.

**Mme Brigitte SORLIN** : Sage- Femme à Montpellier, diplômée de la Faculté de Montpellier, formatrice en Hypnose médicale et paramédicale pour l'IMHEM, Chargé de cours au DIU hypnose DIU d'hypnose médicale, clinique et thérapeutique de la Faculté de Médecine Montpellier- Nîmes, Secrétaire de l'IMHEM.

**Dr. Alain VALLEE** : Médecin Psychiatre à Nantes, conférencier, formateur en Hypnose médicale et Thérapies brèves, Thérapie solutionniste et Thérapie systémique pour plusieurs organismes de formation médicale et paramédicale, Chargé de cours au DU Nantes et DIU d'hypnose médicale, clinique et thérapeutique de la Faculté de Médecine Montpellier- Nîmes, Président fondateur de l'AREPTA-Institut Milton Erickson de Nantes.

**Dr Jihad ZEIDAN** : Chirurgien-Dentiste à Pont-Saint-Martin, conférencier, formateur en Hypnose médicale pour plusieurs organismes de formation médicale et paramédicale, Co-Responsable scientifique au DU d'hypnose dentaire de la Faculté Odontologique de Montpellier, Chargé de cours au DU d'Hypnose de la Faculté de Médecine et dentaire de Nantes.